

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUIN 2020
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à VILLARS – Salle de la Libération, **le Lundi 29 juin 2020 à 19h00** sous la Présidence de **Monsieur Jordan DA SILVA, Maire.**

I. / ADMINISTRATION GENERALE

1. **Affaires générales** – Délégation de pouvoirs au Maire – Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Afin de faciliter l'exécution et le suivi de certaines tâches, le Conseil Municipal décide de déléguer à Monsieur le Maire certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du CGCT.

2. **Affaires générales** – Fixation du Régime indemnitaire des élus locaux

Suite à l'élection de Monsieur le Maire et des adjoints, le Conseil Municipal a fixé le régime indemnitaire du Maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué, suivant les taux légalement en vigueur.

3. **Affaires générales** - Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-8, le Conseil municipal approuve son règlement intérieur.

4. **Affaires générales** - Exercice du droit à la formation des élus membres du Conseil municipal

Le Conseil municipal approuve les conditions d'exercice de formation et fixe le montant annuel des crédits de formations au titre du budget général de la commune pour un montant annuel maximum de 5250 euros.

5. **Affaires générales** – Désignation des membres des commissions communales permanentes

Le Conseil municipal fixe la composition des commissions communales suivantes :

➤ Affaires générales	10 membres
➤ Finances	10 membres
➤ Aménagement communal	10 membres
➤ Affaires socio-éducatives	10 membres
➤ Vie Sportive, culturelle et Loisirs	10 membres

6. **Affaires générales** – Désignation des membres des commissions communales légales

Le Conseil municipal procède à la désignation des membres des commissions suivantes :

- Commission d'appel d'offres
- Commission d'ouverture des plis (délégation de service public)
- Commission de contrôle des listes électorales
- Commission d'accessibilité
- Commission communale des impôts directs
- Commission des dérogations scolaires

7. **Affaires générales** –Création des comités consultatifs et approbation de la charte correspondante

Le Conseil municipal procède à la création des comités consultatifs suivants :

- Fleurissement
- Jumelage
- Bien vieillir
- Conseil municipal des enfants

- Vie scolaire
- Médiation
- Patrimoine et histoire locale
- Espace Beaunier

Chaque comité sera présidé par un membre du conseil municipal désigné par le Maire et composé des collèges suivants : le collège des élus, le collège des habitants et le collège des personnes qualifiées.

8. **Affaires générales** – Comité Technique – Désignation des délégués membres du Conseil municipal

Le Conseil municipal désigne les délégués titulaires et suppléants qui siégeront au Comité technique.

9. **Affaires générales** – Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail – Désignation des délégués membres du Conseil municipal

Le Conseil municipal désigne les délégués titulaires et suppléants qui siégeront au Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail.

10. **Affaires générales** – Désignation des délégués du Conseil municipal pour siéger dans divers organismes et syndicats intercommunaux

Le Conseil municipal a désigné les délégués pour représenter la commune au sein des organismes suivants :

Syndicat Intercommunal des Energies du Département de la Loire (SIEL)

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Agence d'urbanisme de la région stéphanoise (EPURES)

Société Publique Locale CAP Métropole

Conseil d'Administration du Lycée Simone Weil

Conseil d'Administration du Lycée Horticole de Montravel

Conseil d'Administration de l'institution Notre Dame d'Espérance

Conseils d'écoles de Villars

Conseil d'Administration du Centre Social de Villars

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Saint-Etienne Métropole

Correspond chargé des questions de défense

11. **CCAS** – Détermination des membres du Conseil d'Administration

Le conseil municipal fixe le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS à 10.

12. **CCAS** – Election des délégués du Conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil municipal élit Mesdames BARROU, CHOMETTE, VENGUD, DEVOUASSOUX et TAROUJIT GIL pour siéger au Conseil d'administration du CCAS.

13. **Effectifs communaux** – Création d'un poste de collaborateur de cabinet.

Le Conseil municipal décide de créer un poste de collaborateur de cabinet, emploi non permanent, à partir du 1^{er} juillet 2020.

II. / FINANCES, BUDGET, SECURITE, TRANQUILLITE, INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

1. **Budget communal** – Approbation d'une première décision modificative – Budget communal 2020.

Le Conseil municipal approuve la première décision modificative du budget communal exercice 2020. La section de fonctionnement est réduite de 449 140 € en dépenses comme en recette, l'équilibre de la section d'investissement est inchangé

2. **Budget communal** – Approbation d'une deuxième décision modificative – Budget communal 2020.

Le Conseil municipal approuve la deuxième décision modificative du budget communal exercice 2020. La section de fonctionnement est réduite de 191 000 € en dépenses comme en recette, la section d'investissement est réduite de 140 000 € en dépenses comme en recettes.

3. Budget communal – Approbation d'un avenant à la convention de partenariat passée avec le Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2020.

Le Conseil municipal approuve l'avenant à la convention de partenariat passée avec le Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2020 allouant une subvention de 12 000 euros au CCAS au titre des charges exceptionnelles du CCAS dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19.

4. Budget communal – Approbation d'un avenant à la convention de partenariat passée avec l'USV au titre de l'année 2020.

Le Conseil municipal approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de financement passée avec l'Union Sportive de Villars attribuant une subvention exceptionnelle de 3 000 euros pour l'exercice 2020 compte tenu de la fin de mise à disposition d'un animateur sportif par la commune à l'USV.

5. Budget communal – Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association USV

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 330 € à l'USV.

6. Budget communal – Modification de la délibération 2020-15 du 20 février 2020 fixant notamment le montant de la subvention allouée au Sou des écoles.

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 1 795.10 € à l'association « Sou des écoles de Villars » au titre de l'activité piscine 2018-2019.

7. Budget communal - Participation de la commune de Villars aux frais de fonctionnement des écoles des communes limitrophes.

Le Conseil municipal approuve le versement de la participation financière de la commune pour les enfants scolarisés à l'extérieur de VILLARS au titre de l'année scolaire 2019-2020.

⇒ 4 élèves scolarisés sur SAINT PRIEST EN JAREZ	4 X 964.11 €	=	3 856.44 €
⇒ 2 élèves scolarisés sur SAINT JEAN BONNEFONDS	2 x 535.00 €	=	1 070.00 €

8. Budget communal - Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles de Villars – Année scolaire 2019-2020.

Le Conseil municipal fixe le coût moyen d'un élève du premier degré public à VILLARS pour 2019 à **944.35€**.

9. Budget annexe pompes funèbres – Fixation des tarifs applicables pour la vente de caveaux.

Le Conseil municipal fixe les tarifs de nouveaux caveaux installés au cimetière comme suit. Il est précisé que le tarif reste à prix coûtant soit :

- Pour les caveaux de 2 places : tarif inchangé de **2 422.77 Euros HT**
- Pour les caveaux de 4 places : **2 134.80 Euros HT**

III. / EDUCATION, CME

1. Temps périscolaires – Mise en œuvre de partenariats avec les associations villardaises pour la conduite d'animations pour les temps périscolaires – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la passation de conventions.

Le Conseil municipal approuve le renouvellement des conventions d'objectifs et de partenariats entre la commune et les associations villardaises volontaires pour l'animation des temps périscolaires, au titre de l'année scolaire 2020 - 2021.

2. Marché de restauration – Approbation d'un avenant de prorogation de la durée du marché public de fourniture de repas avec la société ELIOR.

Compte tenu de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020, le Conseil municipal approuve un avenant au marché de

fourniture de repas dans les restaurants scolaires et dans les crèches de la commune afin de prolonger la durée dudit marché de 4 mois soit jusqu'au 30 avril 2021.

IV. / URBANISME, AMENAGEMENT, HABITAT

1.Aménagement – Constatation de l'arrêt du Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la commune, le département de la Loire et Immochan et de la convention de groupement de commandes entre la commune et le département de la Loire pour mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de voirie compte tenu du retrait du projet d'extension de la galerie marchande du centre commercial par l'opérateur CEETRUS.

Le conseil municipal prend acte de l'arrêt de la convention de projet urbain partenarial (PUP) entre la commune, le département de la Loire et IMMOCHAN et de l'arrêt de la convention constitutive du groupement de commande entre la commune et le Département de la Loire pour le projet de travaux d'aménagements routiers liés au projet d'extension de la galerie marchande du centre commercial porte du Forez à Villars.

V. / INFORMATIONS DU MAIRE

1/Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

2/Ressources humaines – Arrêté de déport

Monsieur le Maire informe avoir pris un arrêté de déport chargeant Madame COGNASSE, 1ere adjointe de suppléer le Maire en qualité d'autorité territoriale à l'égard de Madame Nathalie DA SILVA.

3/Rendu compte du Maire sur les actions en justice

Le Maire rend compte de la défense de la commune pour les contentieux administratifs suivants :

En matière d'urbanisme

- Recours administratif contentieux introduit par les consorts COGNET auprès du tribunal administratif de Lyon – refus de permis de construire
- Recours administratif contentieux introduit par les consorts CHAPELLE auprès du tribunal administratif de Lyon - accord de permis de construire

En matière de ressources humaines

- Recours administratif contentieux introduit par Mme X ancienne directrice de la médiathèque auprès du TA de Lyon faisant suite à sanction disciplinaire

4/ Jurés d'assises : désignation des jurés de la liste préparatoire pour l'année 2021.

Monsieur le Maire informe de l'élaboration de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2021.

Le Maire,

Jordan DA SILVA